

**Extrait du registre des délibérations
Séance du comité syndical du
SYDELON
du 5 avril 2017**

Le 21 AVR. 2017

Membres élus : 20
En activité : 20
Membres présents : 16
Membres absents excusés: 4

L'an deux mille dix-sept le cinq avril à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, au SYDELON sis 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 Yutz, sur convocation qui leur a été adressée par M. Michel PAQUET, Président, le 28 mars 2017, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

La séance a débuté à 19h04.

Etaient présents :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: Mme RENAUX, M. SAPIN, M. PERLATI, M. DE LAZZER
et M. LOUIS

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU VAL DE FENSCH

: M. BRIZZI, M. CHEBBAH, M. CORAZZA, M. JURCZAK, M. MEDVES,
M. TARILLON et Mme SPERANDIO (suppléante)

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET et M. LANGENFELD

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
BOUZONVILLOIS
TROIS FRONTIERES

: M. TINNES et M. GONNET (suppléant)

Etaient absents excusés :

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
PORTES DE FRANCE
THONVILLE

: M. FERRERO, Mme BUHAJEZUK et M. FISCHER

COMMUNAUTE
DE COMMUNES DE
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. THEIS

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. DE LAZZER (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

M. LOUIS arrive à 19h30 durant la délibération 2017-16 et participe au vote de cette délibération relative au budget primitif 2017.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. DE LAZZER (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).



Publié(e) le 18.10.4.190.17
Notifié(e) le
Yutz, le 18.10.4.190.17
Le Directeur Général des Services,
par la délégation du Président.

Stéphanie SIEBERT

N° 2017-16

Objet : Budget Primitif 2017

Conformément aux informations données à l'occasion du débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé le 8 mars 2017, le budget primitif 2017, tel que présenté, sera voté en hors taxes et montre :

- ✓ des dépenses de fonctionnement se montant à 10 901 873.21 € HT qui englobent les dépenses liées aux marchés de traitement tous flux confondus et aux marchés de transport et traitement des déchets issus des déchetteries, aux dépenses à caractère général et aux dépenses de personnels.
- ✓ des recettes de fonctionnement à hauteur de cette même somme, correspondant à la cotisation des membres, à leur participation relative aux marchés de prestation et aux versements issus de la valorisation des déchets.
- ✓ des dépenses d'investissement à hauteur de 334 575.37 € HT pour l'acquisition de mobilier, de matériel informatique et d'une étude relative au traitement et à la valorisation des déchets sur le territoire, ainsi que des écritures d'ordre.
- ✓ des recettes d'investissement à hauteur de cette même somme provenant du virement de la section de fonctionnement, des amortissements et d'une subvention ADEME.

Après avoir entendu l'exposé de M. Daniel PERLATI, 4^{ème} Vice-Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE le budget primitif pour l'exercice 2017 par nature et par chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,

VOTE le budget général pour l'exercice 2017 du SYDELON lequel s'équilibre, en recettes et en dépenses, pour :

- la section de fonctionnement à	10 901 873.21 € HT
- la section d'investissement à	334 575.37 € HT

Pour copie conforme au registre,
le compte rendu de cette délibération a été affiché le **12 AVR. 2017**
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le 18 AVR. 2017



Le Président,

Michel PAQUET